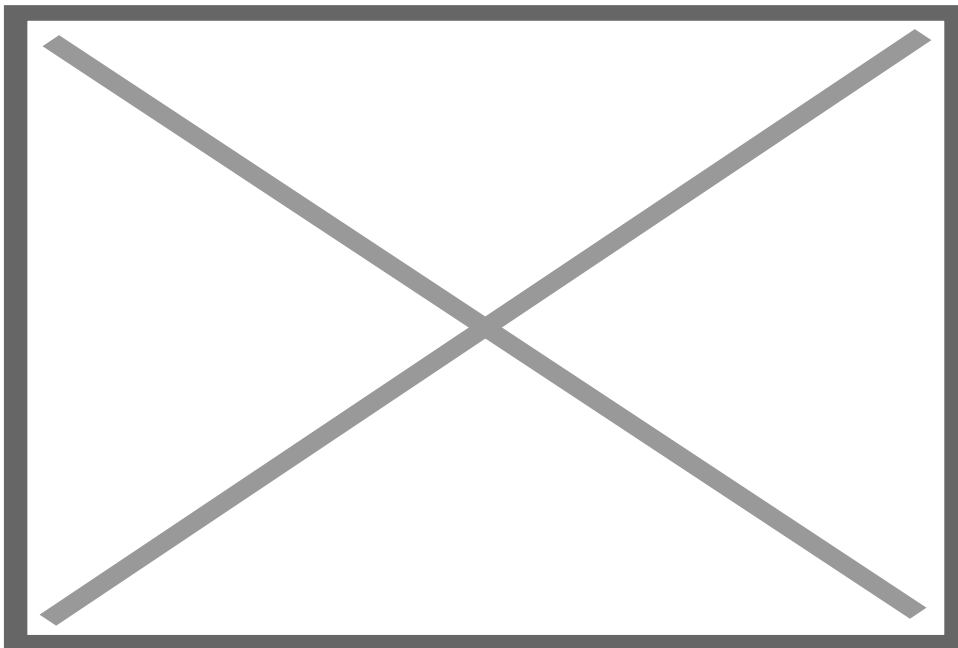


Le cas d'Ahed n'est pas unique : Israël détient 300 mineurs palestiniens en prison

## Description

Ils sont des centaines de Palestiniens comme Ahed qui l'on refuse une libération sous caution et maintenus en détention jusqu'à la fin de leur procès. Plus de 400 autres sont emprisonnés sans jamais être accusés d'un crime.

Par Joshua Leifer +972 21 janvier 2018



L'avocate israélienne Gaby Lasky (à gauche) s'entretient avec sa cliente, Ahed Tamimi, 16 ans, (au centre), avant sa présentation à l'audience du tribunal militaire de la prison militaire d'Ofer, près de Ramallah, en Cisjordanie, le 15 janvier 2018. (Oren Ziv/Activestills.org)

Si le cas d'Ahed Tamimi a focalisé l'attention des médias internationaux, le traitement que réserve le système carcéral militaire israélien à Ahed et à sa mère n'est pas unique. Les statistiques du Service pénitentiaire d'Israël (SPI) publiées par l'organisation anti-occupation B'tselem, début janvier, révèlent qu'Israël détient plus de 300 mineurs palestiniens dans ses prisons. Plus de 180 de ces mineurs sont, comme Tamimi, maintenus en détention jusqu'à la fin de leur procédure judiciaire, sans avoir jamais été condamnés.

Selon ces données du SPI remises à B'tselem, depuis fin novembre 2017 ce sont 5881 Palestiniens qui ont été emprisonnés par Israël, dont 1775 sont restés enfermés jusqu'à la conclusion de leur procédure judiciaire. Plus de 400 étaient des détenus administratifs, dont 3 femmes et 2 mineurs (16 et 18 ans). La détention administrative est une mesure dont Israël se sert

pour enfermer les Palestiniens (et quelques juifs) indéfiniment, sans inculpation ni procès. Une mesure qui est censée être adoptée de manière exceptionnelle, mais dans la pratique, Israël utilise la détention administrative comme un premier recours, et non comme un dernier.

Au total, 2200 Palestiniens ont été détenus dans les prisons israéliennes sans avoir été reconnus coupables du moindre délit.

Ces données montrent une nette augmentation du nombre de mineurs emprisonnés au cours des trois années passées. En décembre 2014, il y avait 181 mineurs palestiniens dans les prisons israéliennes. En décembre 2015, ce nombre a atteint les 477. Le nombre total de détenus administratifs palestiniens culmine à 692 en avril 2016.

Le porte-parole de Bâ??tselem, Amit Gilutz, a condamné la pratique systématique du refus d'une libération sous caution pour les intimés palestiniens dans les tribunaux militaires israéliens, dans une déclaration publiée mercredi suite aux décisions rendues dans les dossiers d'Ahed et Nariman. « *La décision habituelle d'emprisonner, avant toute condamnation, une personne qui n'a pas été retenue coupable jusqu'au terme de la procédure judiciaire, vide en réalité le processus judiciaire de sa substance* » a-t-il déclaré.

Le système judiciaire militaire, poursuit Gilutz, « *est l'un des instruments les plus destructeurs de l'occupation dont le but n'est pas de rechercher la justice ou la vérité, mais de maintenir le contrôle d'Israël sur le peuple palestinien. Il en est ainsi dans le cas de la famille Tamimi, et dans ceux de centaines et de milliers d'autres* ».

Joshua Leifer est rédacteur en chef adjoint à +972 Magazine.

Traduction: JPP pour l'Agence Média Palestine

Source: [+972](#)

**date créée**  
2018/01/24